



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 9

No. FDS: 185350 V003.0

Révision: 13.12.2016

Date d'impression: 01.03.2018 Remplace la version du: 24.06.2015

LOCTITE C 400 96SC 5C 0.5MM G known as 96SC C400 5C 0.5MM 0.25KG RLR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE C 400 96SC 5C 0.5MM G known as 96SC C400 5C 0.5MM 0.25KG RLR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Fil á braser

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 +33 (1) 4684 9090 Fax:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Informations supplémentaires EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ce produit contient de la colophane modifiée.

Eviter les inhalations de fumées de flux produites lors du brasage.

Les fumées de flux peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les organes respiratoires. Elles peuvent, après des expositions prolongées et répétées, donner des réactions allergiques (asthme).

Après utilisation et avant de manger, boire ou fumer, se laver les mains à l'eau savonneuse.

Conserver hors de portée des enfants.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Matériaux de soudure

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Étain 7440-31-5	231-141-8 01-2119486474-28	50- 100 %	
Argent 7440-22-4	231-131-3 01-2119555669-21	1- < 5 %	

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les fumées de flux peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les organes respiratoires. Elles peuvent, après des expositions prolongées et répétées, donner des réactions allergiques (asthme).

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

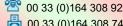
Comportement au feu:

Le produit n' est pas inflammable. Les mesures d'éteindre doivent être en fonction de l'environnement.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.





Page 3 sur 9

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser l'eau sur métal fondu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des températures élevées peuvent produire des fumées des vapeurs, et des poussières toxiques de métaux lourds.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Extraction nécessaire des fumées émises pendant le brasage.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Eviter les inhalations de fumées de flux produites lors du brasage.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Après utilisation et avant de manger, boire ou fumer, se laver les mains à l'eau savonneuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fil á braser

Page 4 sur 9

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
étain 7440-31-5 [ÉTAIN (COMPOSÉS INORGANIQUES EN SN)]		2	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
argent 7440-22-4 [ARGENT MÉTALLIQUE]		0,1	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
argent 7440-22-4 [ARGENT MÉTALLIQUE]		0,1	*	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL

Derived No-Effect Level (DNEL):

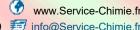
Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
étain 7440-31-5	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		133,3 mg/kg	
étain 7440-31-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		11,75 mg/m3	
étain 7440-31-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		133,3 mg/kg	
étain 7440-31-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		11,75 mg/m3	
étain 7440-31-5	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/kg	
étain 7440-31-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		3,476 mg/m3	
étain 7440-31-5	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/kg	
étain 7440-31-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		80 mg/kg	
étain 7440-31-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,476 mg/m3	
étain 7440-31-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		80 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Extraction nécessaire des fumées émises pendant le brasage. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Veiller à une bonne ventilation/aspiration.



Page 5 sur 9

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect solide

Gris Odeur Pas

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pН Non applicable

Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable

Point d'éclair

Température de décomposition Il n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur Non applicable Densité 7,5 g/cm3

(25 °C (77 °F)) Il n'y a pas de données / Non applicable Densité en vrac Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable

Insoluble Solubilité qualitative

(Solv.: Eau)

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Page 6 sur 9

217 °C (422.6 °F) Point de fusion

Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Température d'auto-inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité Coefficient de partage: n-octanol/eau Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Densité de vapeur Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

L'alliage de soudure réagira avec l'acide nitrique concentré en libérant des oxydes d'azote toxiques.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

Toxicité inhalative aiguë:

Les fumées dégagées à la température de brasage irriteront le nez, lagorge et les poumons. Une exposition prolongée ou répétée aux fumées defondant pourra sensibiliser les personnes prédisposées.

Toxicité dermale aiguë:

Ce produit est considéré comme ayant une faible toxicité dermale.

Irritation de la peau:

Les fumées de flux émises durant la refusion pourront irriter la peau.

Irritation des veux:

Les fumées de flux émises durant la refusion pourront irriter les yeux

Page 7 sur 9

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Étain	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 423 (Acute
7440-31-5						Oral toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Étain 7440-31-5	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Argent 7440-22-4	légèrement irritant		1	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Argent 7440-22-4	légèrement irritant		1	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (ĈE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Le produit n' est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

Page 8 sur 9

Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'y a pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Partout où cela possible, les fils á braser inutilisées devraient être recyclées pour la récupération du métal. Autrement, éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Eliminer comme produit non utilisé.

Code de déchet

06 04 05 - déchets contenant d'autres métaux lourds

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Page 9 sur 9

Teneur VOC (2010/75/EC) < 1 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail: Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés